

ÉVALUATION DES RISQUES CÔTÉ SALARIÉS

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

- Évaluation des **risques**
- Mise en place de **mesures de prévention**
- **Information** et **formation** des salariés
- Mise en place de **procédures d'urgence**
- **DUERP*** à jour

**Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels*

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✓ Observation
- ✓ Identifier et hiérarchiser les risques
- ✓ Plan d'action et suivi des actions

LES PRINCIPAUX OUTILS DE CETTE DÉMARCHE

LE DOCUMENT UNIQUE ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)



- Identifier les **risques professionnels**
- **MAJ annuelle** de l'évaluation
- Démarche **globale**
- **Associer** les salariés
- **Dysfonctionnements**
- Amélioration
- **Actions à mener** : responsabilité chef d'entreprise

LES AUTRES REGISTRES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL



LES FORMATIONS ET INFORMATIONS



- Obligation légale
- **Tous les salariés** : nouveaux embauchés, intérimaires, sous-traitants...
- Respect des **consignes**
- Formations obligatoires
- **Par affichage**

LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)



- Remonter les problèmes
- Proposer des solutions

LES PRINCIPAUX ACTEURS INTERNES

<ul style="list-style-type: none"> • Direction • Responsables de la sécurité, sauveteurs secouristes du travail, salarié compétent et CSE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les managers et chefs d'équipe • Service RH, achats, maintenance... • Tous les salariés de l'entreprise
---	--

Les missions du salarié compétent en santé et sécurité au travail

- **Évaluation** des **risques** avec le chef d'entreprise
- **Élaboration** et **planification** des actions
- **Suivi** des actions



Relais



Promotion santé et sécurité au travail



Évolution activité, métiers, matériel



Moyens et autonomie

LES PRINCIPAUX ACTEURS INTERNES

SPST & médecins du travail	<ul style="list-style-type: none"> - SPST : prestations santé et prévention au travail. - Médecins du travail : surveillance médicale des salariés, conseils mesures de prévention, participation évaluation des risques professionnels.
Inspecteurs du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Respect réglementation. - Conseils sécurité des salariés.
Organismes de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Aide mise en place prévention risques professionnels. CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie, INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité, ANACT : Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail. CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail. DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités OPPBT : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics...

Pour toute question, pensez à solliciter votre service de prévention et de santé au travail.